

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **11 mai 2009**

Décision n° **B-2009-0882**

commune (s) :

objet : Mandat spécial accordé à Mme la vice-présidente Karine Dognin-Sauze et MM. les vice-présidents Jean-Michel Daclin, David Kimelfeld et Jean-François Arrue pour une mission au Japon

service : Délégation générale aux ressources - Service des assemblées

Rapporteur : Madame Frih

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 4 mai 2009

Compte-rendu affiché le : 12 mai 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, MM. Crédoz, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Imbert A.

Absents excusés : MM. Daclin (pouvoir à M. Blein), Calvel, Crimier (pouvoir à M. Da Passano), Arrue, Charles, Sécheresse (pouvoir à M. Darne J.), Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mme Gelas (pouvoir à M. Bernard R), MM. Claisse (pouvoir à Mme Elmalan), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Kimelfeld), Sangalli (pouvoir à Mme Vullien).

Absents non excusés : MM. Barge, David G., Lebuhotel.

Bureau du 11 mai 2009

Décision n° B-2009-0882

objet : **Mandat spécial accordé à Mme la vice-présidente Karine Dognin-Sauze et MM. les vice-présidents Jean-Michel Daclin, David Kimelfeld et Jean-François Arrue pour une mission au Japon**

service : Délégation générale aux ressources - Service des assemblées

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 avril 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.16.

Messieurs les vice-présidents Jean-Michel Daclin, David Kimelfeld et Jean-François Arrue ainsi que de madame la vice-présidente Karine Dognin-Sauze ont été invités à se rendre à Osaka, Tokyo et Yokohama (Japon) du 27 mai au 2 juin 2009. Ils seront accompagnés de représentants de l'enseignement supérieur d'entreprise et de représentants des métiers de bouche.

L'objet de cette mission est de favoriser les échanges économiques avec le Japon. A cette fin, la délégation rencontrera des entreprises japonaises susceptibles de développer leurs activités sur le territoire de la Communauté urbaine ainsi que les présidents d'entreprises japonaises déjà implantées. A cette occasion et en partenariat avec la mission économique de l'ambassade de France, il est aussi prévu de créer un club d'affaires réunissant les entreprises de l'agglomération lyonnaise déjà présentes au Japon.

Conformément à l'article L 2123-18 du code général des collectivités territoriales, le Bureau doit donner un mandat spécial aux élus concernés. Les frais nécessités par l'exécution de ce mandat spécial seront remboursés en fonction des frais réels sur présentation des pièces justificatives ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'intervention de madame le rapporteur précisant qu'un élu supplémentaire, monsieur Jean-François Arrue, est concerné par cette mission. Il convient de le rajouter :

- dans l'objet et dans le 2ème paragraphe de "l'exposé" comme suit :

Madame la vice-présidente Karine Dognin-Sauze et messieurs les vice-présidents Jean-Michel Daclin, David Kimelfeld et Jean-François Arrue ont été invités à se rendre à Osaka, Tokyo et Yokohama (Japon) du 27 mai au 2 juin 2009. Ils seront accompagnés de représentants de l'enseignement supérieur d'entreprise et de représentants des métiers de bouche.

- dans le 1er alinéa du "DECIDE" qui deviendra :

1° - Accorde un mandat spécial à madame la vice-présidente Karine Dognin-Sauze et messieurs les vice-présidents Jean-Michel Daclin, David Kimelfeld et Jean-François Arrue pour une mission du 27 mai au 2 juin 2009 au Japon.

DECIDE

1° - Accepte les modifications proposées par madame le rapporteur.

2° - Accorde un mandat spécial à madame la vice-présidente Karine Dognin-Sauze et messieurs les vice-présidents Jean-Michel Daclin, David Kimelfeld et Jean-François Arrue pour une mission du 27 mai au 2 juin 2009 au Japon.

3° - Les frais engagés pour ladite mission seront prélevés sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2009 - compte 653 200 - fonction 021.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 12 mai 2009.